PDKAF475

SEP 24 1981

A.I.D. PROJECT NUMBER 521-0121

PROJET AID No. 521-0121

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF HAITI

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR

STRENGTHENING RURAL CREDIT SERVICES

ACCORD DE DON POUR PROJET

ENTRE

LA REPUBLIQUE D'HAITI

ET LES ETATS UNIS D'AMERIQUE

POUR

RENFORCEMENT DES SERVICES

DE CREDIT RURAUX

Dated: July 31, 1981

Date: 31 Juillet 1981

RECORD COPY

A.I.D. Project Number 521-0121

PROJECT GRANT AGREEMENT

Date: July 31, 1981

Between:

The Republic of Haiti ("Grantee"), acting through the Department of Agriculture, Natural Resources and Rural Development (DARNDR);

And

The United States of America, acting through the Agency for International Development ("A.I.D.").

ARTICLE 1: THE AGREEMENT

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

ARTICLE 2: THE PROJECT

SECTION 2.1. Definition of Project

The project, which is further described in Annex 1, will consist of strengthening the capability of the Agricultural Credit Bureau (BCA) to provide credit, savings and other financial services to rural Haitians on a financially viable basis. Annex 1, attached, amplifies the above definition of the Project. Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description stated in

A.I.D. Projet No. 521-0121

ACCORD DE DON POUR PROJET

Date: 31 Juillet 1981

Entre:

La République d'Haiti ("Bénéficiaire") par l'intermédiaire du Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement (DARNDR);

Et

Les Etats-Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International ("A.I.D.").

ARTICLE 1: L'ACCORD

L'object de cet Accord est de fixer les conditions que doivent remplir les parties sus-mentionnées ("Parties") quant à l'exécution du Projet décrit ci-après et quant au financement du Projet par les Parties.

ARTICLE 2: LE PROJET

SECTION 2.1. Définition du Projet

Le Projet qui est décrit plus en détail dans l'Annexe 1, consistera à renforcer la capacité du Bureau de Crédit Agricole (BCA) à fournir sur une base financièrement viable des services de crédit, d'épargne et d'autres services aux Haitiens en milieu rural. L'Annexe 1, ci-attachée contient une définition plus développée du Projet. Dans les limites de la définition sus-mentionnée du Projet, les

Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2 without formal amendment of this Agreement.

éléments de la description contenus dans l'Annexe 1 peuvent être changés moyennant accord mutuel écrit des représentants autorisés des Parties citées dans la Section 8.2 sans qu'il soit nécessaire de recourir à un amendment officiel de l'Accord.

SECTION 2.2. Incremental Nature of Project

a) A.I.D's contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1 of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

b) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, A.I.D, based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D under an individual increment of assistance.

SECTION 2.2 Nature Progressive du Projet

a) La contribution de l'A.I.D au Projet se fera par versement successifs, le premier étant rendue disponible conformément à la Section 3.1 du présent Accord. Des versements ultérieurs dépendront de la disponibilité des fonds de l'A.I.D à cette fin et de l'Accord mutuel des Parties au moment du versement.

b) Dans le cadre de la date d'achèvement d'assistance au Projet (DAAP) énoncée dans le présent Accord, l'A.I.D, après consultation avec le Bénéficiaire, peut préciser dans les Lettres d'Exécution du Projet, les périodes appropriées pour l'utilisation des fonds accordés par l'A.I.D au titre de chaque versement.

ARTICLE 3: FINANCING

SECTION 3.1. The Grant

To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D, pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Five Hundred Thousand United States (U.S.) Dollars ($500,000) ("Grant"). Increments totalling One Million Nine Hundred Thousand United States Dollars ($1,900,000) may be provided subsequently for this project in accordance with Section 2.2.

The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1, and local currency costs, as defined in Section 6.2. of goods and services required for the Project.

ARTICLE 3: FINANCEMENT

SECTION 3.1. Le Don

Pour aider le Bénéficiaire à financer les coûts de l'exécution du Projet, l'A.I.D, conformément à la loi de 1961 sur l'aide étrangère, telle qu'elle a été amendée, accepte de donner au Bénéficiaire aux termes du présent Accord un montant qui ne dépassera pas cinq cent mille dollars E.U. ($500.000) ("Don"). Des versements totalisant un million neuf cents mille dollars ($1.900.000) peuvent être donnés ultérieurement à ce projet conformément à la Section 2.2.

Le Don peut être utilisé pour financer les coûts en devises étrangères, comme définis dans la Section 6.1 et les coûts en monnaie locale, comme définis dans la Section 6.2, des biens et services requis pour le Projet.

SECTION 3.2. Grantee Resources for the Project

a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

b) The resources provided by Grantee for the Project will be not less than the equivalent of Three Million Seven Hundred Seventy-Six Thousand U.S. Dollars ($3,776,000), including cost borne on an "in-kind" basis.

SECTION 3.3. Project Assistance Completion Date

a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD), which is September 30, 1984, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

b) Except as A.I.D may otherwise agree in writing, A.I.D will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

c) Request for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters are to be received by A.I.D; or any bank described in Section 7.1 no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D agrees to in writing. After such period, A.I.D, giving notice in writing to the Grantee, may at any time or

SECTION 3.2. Ressources du Bénéficiaire Pour l'Exécution du Projet

a) Le Bénéficiaire accepte de fournir ou de faire fournir pour l'exécution du Projet, tous les fonds, outre le Don et toutes les autres ressources requises pour mener à bien le Projet efficacement en temps voulu.

b) Les ressources fournies par le Bénéficiaire pour le Projet ne seront pas inférieures à l'équivalent de trois millions sept cent soixante seize mille dollars E.U. ($3.776.000), y compris le coût en nature.

SECTION 3.3. Date d'Achèvement d'Assistance pour le Projet

a) La Date d'Achèvement d'Assistance pour le Projet ("DAAP") qui est le 30 septembre 1984 ou toute autre date dont les Parties peuvent convenir par écrit, est la date à laquelle les Parties estiment que tous les services financés dans le cadre du Don auront été fournis pour le Projet comme prévu par le présent Accord.

b) A moins que l'A.I.D n'en convienne autrement par écrit, elle ne publiera, ni n'approuvera aucun document qui autoriserait le décaissement du Don pour la prestation des services exécutés après la DAAP ou pour des biens fournis pour le Projet après cette date, comme prévu par le présent Accord.

c) Les démarches de décaissement accompagnées de pièces justificatives nécessaires prescrites par les Lettres d'Exécution du Projet doivent parvenir à l'A.I.D ou à toute banque mentionnée à la Section 7.1 au plus tard neuf (9) mois après la DAAP ou toute autre période dont l'A.I.D convient par écrit. Après cette période, l'A.I.D après avoir envoyé avis par écrit

times reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

au Bénéficiaire, peut à n'importe quel moment réduire en tout ou en partie, le montant du Don pour lequel les demandes de décaissement accompagnées de pièces justificatives nécessaires prévues par les Lettres d'Exécution du Projet, si ces demandes n'ont pas été reçues avant l'arrivée à expiration de la dite période.

ARTICLE 4: CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT

SECTION 4.1. First Disbursement

Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D in form and substance satisfactory to A.I.D:

a) An opinion of the Secretary of State of Justice of the Republic of Haiti or other counsel acceptable to A.I.D that this Agreement has been duly authorized and/or ratified by, and executed on behalf of the Republic of Haiti, and that is constitutes a valid and legally binding obligation of the Republic of Haiti in accordance with all of its terms; and

b) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement.

SECTION 4.2. Condition Precedent to Disbursement for Activities Other than Technical Assistance and Studies

Prior to disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D of documentation pursuant to which disbursement will be made

ARTICLE 4: CONDITIONS PREALABLES AU DECAISSEMENT

SECTION 4.1. Premier Décaissement

Avant le premier décaissement dans le cadre du Don ou avant la publication par l'A.I.D des documents en vertu desquels le décaissement sera effectué, le Bénéficiaire, à moins que l'A.I.D n'en convienne autrement par écrit, fournira à l'A.I.D de façon satisfaisante quant au fond et à la forme:

a) Une opinion légale du Secrétaire d'Etat de la Justice de la République d'Haiti ou de tout autre avocat-conseil acceptable par l'USAID selon laquelle l'Accord de Projet a été dûment autorisé ou ratifié et exécuté au nom de la République d'Haiti et qu'il constitue une obligation valable et légale conformément à tous ses termes; et

b) Un relevé indiquant le nom de la personne tenant et agissant au bureau du "Bénéficiaire" spécifié dans la Section 8.2. et celui de tout autre représentant additionnel accompagné d'un spécimen de signature de toute personne dans un tel relevé.

SECTION 4.2. Conditions Préalables au Décaissement pour les Activités Autres que l'Assistance Technique et les Etudes

Avant tout décaissement, dans le cadre du Don, ou l'émission par l'A.I.D des documents en vertu desquels le décaissement

S

to finance activities other than technical assistance and studies, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D, in form and substance satisfactory to A.I.D, evidence that Article 22 of the organic law of the Agricultural Credit Bureau has been revised such that a maximum interest rate is not fixed by this law but by action of the BCA's Administrative Council following the general policy of the Banque de la République d'Haiti.

sera fait pour financer les activités autres que l'assistance technique et les études, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D sous une forme et dans un fond établis à la satisfaction de cette dernière, la preuve que l'Article 22 de la loi organique du Bureau de Crédit Agricole a été revisé de façon qu'un taux d'intérêt maximum ne soit pas fixé par cette loi mais par l'action du Conseil Administratif du BCA suivant la politique générale de la Banque de la République d'Haiti.

SECTION 4.3. Conditions Precedent to Disbursement for Construction

Prior to disbursement under the Grant, or the issuance by A.I.D documentation pursuant to which disbursement will be made to finance the construction of any facility, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D in form and substance satisfactory to A.I.D evidence that the Grantee has required title to the land on which that facility is to be constructed.

SECTION 4.3. Conditions Préalables au Décaissement pour la Construction

Avant tout décaissement, dans le cadre du Don, ou l'émission par l'A.I.D des documents en vertu desquels le décaissement sera fait pour financer la construction de tout établissement, le Bénéficiaire à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D sous une forme et dans un fond établis à la satisfaction de cette dernière la preuve que le Bénéficiaire a acquis le titre de propriété du terrain sur lequel l'établissement doit être construit.

SECTION 4.4. Conditions Precedent to Disbursements for Long-Term Training

Prior to disbursement under the Grant or the issuance by A.I.D of documentation pursuant to which disbursement will be made to finance overseas, long-term training, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D in form and substance satisfactory to A.I.D:

a) Evidence that the candidate selected for such training has signed a commitment to return to Haiti and to provide services to the BCA for a period at least equal to the time spent in training and

SECTION 4.4. Conditions Préalables aux Décaissements pour la Formation à Long-Terme

Avant tout décaissement, dans le cadre du Don, ou l'émission par l'A.I.D des documents en vertu desquels le décaissement sera fait pour financer la formation à long-terme à l'étranger, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D sous une forme et dans un fond établis à la satisfaction de cette manière:

a) La preuve que le candidat choisi pour recevoir une telle formation a signé un engagement pour attester son retour en Haiti et fournir des services au BCA pendant une période au moins égale au temps de la formation, et

4

b) Evidence that the candidate selected for such training is guaranteed a position in the BCA upon his return equal to or superior to the one held by the candidate prior to such training.

SECTION 4.5. Notification

When A.I.D has determined that the conditions precedent specified in Section 4.1, 4.2, and 4.4 have been met, it will promptly notify the Grantee.

SECTION 4.6. Terminal Dates for Conditions Precedent

a) If all of the conditions specified in Section 4.1 have not been met within 90 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D may agree to in writing, A.I.D, at its option, may terminate this Agreement by written notice of Grantee.

b) If the condition specified in Section 4.2 has not been met within 180 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D may agree to in writing, A.I.D, at its option, may cancel the then undisbursed balance of the Grant, to the extent not irrevocably committed to third parties, and may terminate this Agreement by written notice to the Grantee.

ARTICLE 5: SPECIAL COVENANTS

SECTION 5.1. Project Evaluation

The Grantee agrees to establish an evaluation program as part of the Project. Except as the Parties otherwise agree in writing the program will include, during the implementation of the Project and at one or more points thereafter:

b) La preuve qu'à son retour le candidat choisi pour recevoir une telle formation aura au BCA un poste égal ou supérieur à celui qu'il occupait avant sa période de formation.

SECTION 4.5. Notification

Lorsque l'A.I.D aura déterminé que les conditions préalables énoncées dans les Sections 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 ont été remplies, elle notifiera le Bénéficiaire promptement.

SECTION 4.6. Dates Limites pour les Conditions Préalables

a) Si toutes les conditions spécifiques de la Section 4.1 n'ont pas été remplies dans les 90 jours à partir de la date de cet Accord ou toute date ultérieure que l'A.I.D peut accepter par écrit, cette dernière peut, à son choix, résilier cet Accord par avis écrit au Bénéficiaire.

b) Si la condition spécifiée dans la Section 4.2 n'a pas été remplie dans les 180 jours à partir de la date de la signature du présent Accord ou toute date ultérieure dont l'A.I.D peut convenir par écrit, cette dernière à la faculté d'annuler la balance du Don qui n'a pas été décaissée, dans la mesure où elle n'est pas engagée irrévocablement envers des parties tiers et l'A.I.D peut mettre fin au présent accord par avis écrit au Bénéficiaire.

ARTICLE 5: CONVENTIONS SPECIALES

SECTION 5.1. Evaluation du Projet

Le Bénéficiaire accepte à établir un programme d'évaluation comme faisant partie du projet. A moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, ce programme se fera en cours de l'exécution du projet et après le projet en une ou plusieurs étapes et comprendra:

a) evaluation of progress toward attainment of the objectives of the Project;

b) identification and evaluation of areas of constraints which may inhibit such attainment;

c) assessment of how such information may be used to help overcome such problems; and

d) evaluation to the degree feasible, of the overall development impact of the project.

SECTION 5.2. BCA Operating Deficits

The Grantee agrees to finance all operating deficits incurred by the BCA during the life of the Project in a manner which does not reduce the capital of the BCA.

SECTION 5.3. Changes in BCA's Organization or Legal Structure

The Grantee agrees to advise and consult with A.I.D on any proposed changes in the BCA's organization or legal structure prior to the proposals being submitted for legislative action or decree.

ARTICLE 6: PROCUREMENT SOURCE

SECTION 6.1. Foreign Exchange Costs

Disbursement pursuant to Section 7.1 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and origin in countries included in Code 941 of the A.I.D Geographic Code Book as in effect at the time orders are placed or contracts entered into for such goods or services ("Foreign Exchange Costs"), except as A.I.D may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provision Annex, Section C.1. (b) with respect to marine insurance. Ocean

a) l'évaluation de l'état d'avancement du projet vers ses objectifs;

b) l'identification et l'évaluation des contraintes qui peuvent empêcher d'atteindre ces objectifs;

c) la détermination de la manière dont de telles informations peuvent être employés pour aider à surmonter ces contraintes.

d) l'évaluation dans la mesure du possible de l'impact du projet en termes de développement général.

SECTION 5.2 Déficits Opérationnels du BCA

Le Bénéficiaire accepte de financer tous les déficits opérationnels subis par le BCA au cours de la durée du projet d'une manière qui ne réduit pas le capital du BCA.

SECTION 5.3. Changements dans l'Organisation ou dans la Structure Légale du BCA

Le Bénéficiaire accepte de prévenir et de consulter l'A.I.D de tout changement dans l'organisation du BCA ou dans sa structure légale avant que les propositions ne soient présentées pour une action législative ou un décret.

ARTICLE 6: SOURCE D'APPROVISIONNEMENT

SECTION 6.1. Coûts en Devises Etrangères

Conformément à la Section 7.1. les décaissements seront uniquement utilisés pour financer les coûts des biens et des services requis pour l'exécution du Projet et ayant leur source et origine dans les pays repris au code 941 du Code Géographique de l'A.I.D tel qu'il est en vigueur à l'époque où les commandes sont placées et les contrats passés pour de tels biens et tel services (Coûts en Devises), à moins que l'A.I.D n'en convienne autrement par écrit et compte tenu des dispositions prévues

8

transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under flag registry of the United States or Haiti, except as A.I.D may otherwise agree in writing. If A.I.D determines either that there are no vessels under flag registry of Haiti generally available for ocean transportation, or that Haiti has no access to U.S. flag service A.I.D, in a Project Implementation Letter, may agree to finance under the Grant ocean transportation costs on vessels under flag registry in any country included in A.I.D Geographic Code Book 941.

dans la Section C.1. (b) de l'Annexe des Dispositions Standard du Don pour le Projet concernant l'assurance maritime. Tous les coûts de transport maritime seront financés dans le cadre du Don seulement pour les navires battant le pavillon des Etats-Unis ou de la République d'Haiti à moins que l'A.I.D n'en convienne autrement par écrit. Si l'A.I.D constate qu'il n'y a pas de navires battant pavillon haitien généralement disponibles pour le transport maritime ou que la République d'Haiti n'a pas d'accès aux services des navires enregistrés aux Etats-Unis l'Agence pourra par une lettre d'Exécution de Projet dans le cadre du don, financer les coûts de transport maritime sur des navires enregistrés dans tous les pays inclus dans le code 941 du code Géographique de l'A.I.D.

SECTION 6.2. Local Currency Costs

Disbursements pursuant to Section 7.2 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D may otherwise agree in writing, their origin in Haiti ("Local Currency Costs"). To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provision of local currency resources required for the Project.

SECTION 6.2. Coûts en Monnaie Locale

Conformément à la Section 7.2. les décaissements seront uniquement utilisés pour financer les coûts des biens et des services nécessaires à l'exécution du Projet et ayant leur source et leur origine en Haiti à moins que l'A.I.D n'en convienne autrement par écrit ("Coûts en monnaie locale"). Dans la mesure où le présent Accord le stipule, les "Coûts en monnaie locale" peuvent également inclure la fourniture de monnaie en devise locale requise pour l'exécution du Projet.

ARTICLE 7: DISBURSEMENTS

SECTION 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Costs

a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for the Foreign Exchange Costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

ARTICLE 7: DECAISSEMENT

SECTION 7.1. Décaissement pour les Coûts en Devises Etrangères

a) Après avoir rempli avec satisfaction les conditions préalables, le Bénéficiaire peut obtenir des décaissements de fonds dans le cadre du Don pour le financement des coûts en devises étrangères des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet et ce, conformément aux termes du présent Accord par les méthodes suivantes qui peuvent être convenues d'un commun accord:

1) by submitting to A.I.D with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, (a) request for reimbursement for such goods or services, or (b) requests for A.I.D to procure commodities or services in Grantee's behalf for the Project; or,

2) by requesting A.I.D to issue Letters of Commitment for specified amounts (a) to one or more U.S banks, satisfactory to A.I.D, committing A.I.D to reimburse such bank or banks for payments made by them to contractor or suppliers, under Letters of Credit or otherwise, for such goods or services, or (b) directly to one or more contractors or suppliers, committing A.I.D to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

b) Banking charges incurred by Grantee in connection with Letters of Commitment and Letters of Credit will be financed under the Grant unless Grantee instructs A.I.D to the contrary. Such other charges as the Parties may agree to may also be financed under the Grant.

SECTION 7.2. Disbursement for Local Currency Costs

a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for Local Currency Costs required for the Project in accordance with the terms of this Agreement by submitting to A.I.D with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, requests to finance such costs.

b) The local currency needed for such disbursements may be obtained:

1) en présentant à l'A.I.D accompagnés de pièces justificatives nécessaires comme le stipulent les Lettres d'Exécution du Projet (a) les demandes de remboursement pour de tels biens ou services ou (b) les demandes à l'A.I.D pour l'acquisition de produits ou de services pour le Projet au nom du Bénéficiaire, ou

2) en demandant à l'A.I.D d'émettre des Lettres d'Engagement pour des montants donnés (a) à une ou plusieurs banques des Etats-Unis, acceptables par l'A.I.D, l'engagement à rembourser cette banque ou ces banques pour les paiements effectués par elles à des contractants ou des fournisseurs par Lettre de Crédit par exemple pour ces biens ou ces services ou (b) directement à un ou plusieurs contractants ou des fournisseurs engageant l'A.I.D à payer ces contractants ou ces fournisseurs pour ces biens et ces services.

b) Les frais bancaires encourus par le Bénéficiaire pour ce qui est des Lettres d'Engagement et des Lettres de Crédit seront financés dans le cadre du Don, à moins que le Bénéficiaire n'instruise l'A.I.D du contraire. Les autres frais dont les Parties peuvent convenir peuvent également être financés dans le cadre du Don.

SECTION 7.2. Décaissement pour les Coûts en Monnaie Locale

a) Après que les conditions préalables aient été remplies avec satisfaction, le Bénéficiaire peut obtenir les décaissements de fonds dans le cadre du Don, pour les coûts en monnaie locale requis par le Projet conformément aux termes de cet Accord en soumettant à l'A.I.D les demandes pour financer de tels coûts accompagnés de pièces justificatives, comme prescrit dans les Lettres d'Exécution du Projet.

b) La monnaie locale requise pour de tels décaissements peut être obtenue:

1) by acquisition by A.I.D with U.S Dollars by purchase or from local currency already owned by the U.S Government; or

2) by A.I.D (a) requesting the Grantee to make available the local currency for such costs, and (b) thereafter making available to the Grantee, through the opening or amendment by A.I.D of Special Letters of Credit in favor of the Grantee or its designee an amount of U.S Dollars equivalent to the amount of local currency made available by the Grantee, which dollars will be utilized for procurement from the United States under appropriate procedures described in Project Implementation Letters.

The U.S dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be, in the case of subsection (b) (1) above, the amount of U.S dollars required by A.I.D to obtain the local currency, and in the case of subsection (b) (2) above, an amount calculated at the rate of exchange specified in the applicable Special Letter of Credit Implementation Memorandum hereunder as of the date of the opening or amendment of the applicable Special Letter of Credit.

SECTION 7.3. Other Forms of Disbursement

Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

SECTION 7.4. Rate of Exchange

Except as may be more specifically provided under Section 7.2, if funds provided under the Grant are introduced into Haiti by A.I.D or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that

1) par l'acquisition de la monnaie locale par l'A.I.D avec des dollars américains ou la monnaie locale dont dispose déjà le Gouvernement des Etats-Unis.

2) par l'A.I.D (a) demandant au Bénéficiaire de rendre disponible la monnaie locale pour de tels coûts, et (b) après rendu disponible au Bénéficiaire, par l'ouverture ou l'Amendement par l'A.I.D de Lettres de Crédit Spéciales en faveur du Bénéficiaire ou de celui qu'il désigne, une somme en dollars américains équivalente à la somme en monnaie locale rendue disponible par le Bénéficiaire, lesquels dollars seront employés pour l'approvisionnement provenant des Etats-Unis, selon les procédures appropriées décrites dans les Lettres d'Exécution du Projet.

L'équivalent en dollars de la monnaie locale rendue disponible, dans le cadre du Don sera dans le cas de l'alinea (b) (1) ci-dessus le montant en dollars américains requis par l'A.I.D pour obtenir la monnaie locale et dans le cas de l'alinea (b) (2) ci-dessus une somme calculée au taux d'échange spécifié dans le Memorandum de la Lettre de Crédit Spéciale pour l'Exécution quant à la date de l'ouverture ou de l'amendement de la Lettre de Crédit Spéciale applicable.

SECTION 7.3. Autres Formes de Décaissement

Les Décaissements du Don peuvent également s'effectuer par d'autres moyens dont les Parties peuvent convenir par écrit.

SECTION 7.4. Taux d'Echange

Sauf indication spécifique prévue à la Section 7.2., si les fonds fournis dans le cadre du don sont introduits en Haiti par l'A.I.D ou par une agence privée ou publique pour satisfaire aux obligations de l'A.I.D, le Bénéficiaire prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que ces

11

such funds may be converted into currency of Haiti at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in Haiti.

ARTICLE 8: MISCELLANEOUS

SECTION 8.1. Communications

Any notice, request, document or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such party at the following addresses:

To Haiti:

Mail Address

Agricultural Credit Bureau,
c/o Department of Agriculture, Natural Resources and Rural Development,
Port-au-Prince, Haiti

Cable Address:

Same as above

To A.I.D.

Mail Address

United States A.I.D Mission to Haiti
c/o United States Embassy, Port-au-Prince, Haiti

Cable Address

Same as above

All such communications will be in French or English. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notice.

fonds peuvent être transformés en monnaie haitienne au taux de change le plus élevé, qui à l'époque de la conversion n'est pas illégal en Haiti.

ARTICLE 8: DIVERS

SECTION 8.1. Communications

Tout avis, demande, document ou autre communication présentés par une Partie à l'autre dans le cadre du présent Accord sera présenté par écrit, ou par télégramme ou par câble et sera considéré comme dûment remis ou envoyé lorsqu'il parviendra à la partie intéressée à l'adresse ci-après:

A Haiti

Adresse Postale

Bureau de Crédit Agricole,
a/s Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Port-au-Prince, Haiti

Adresse Télégraphique

Même adresse que ci-dessus.

A l'A.I.D

Adresse Postale

Mission de l'USAID en Haiti
c/o Ambassade Américaine, Port-au-Prince, Haiti

Adresse Télégraphique

Même adresse que ci-dessus.

Toutes les communications seront rédigées en Français ou en Anglais. D'autres adresses peuvent être substituées à celles qui figurent plus haut sur notification aux intéressés.

SECTION 8.2. Representatives

For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of Director of the Agricultural Credit Bureau, and A.I.D will be represented by the individual holding or acting in the office of Director, USAID/Haiti, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1 to revise elements of the detailed description in Annex 1. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D, which may accept as duly authorized any instruments signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

SECTION 8.3. Standard Provision Annex

A "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex 2) is attached to and forms part of this Agreement.

SECTION 8.4. Language of Agreement

This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English version will control.

SECTION 8.2. Représentants

Aux fins du présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par une personne occupant le poste de Directeur du Bureau de Crédit Agricole ou agissant en son nom et l'A.I.D sera représentée par une personne occupant le poste de Directeur de la Mission de l'A.I.D en Haiti ou agissant pour son compte, chacun d'eux pouvant, par avis écrit, désigner d'autres représentants à toutes les fins autres que celles d'exercer la capacité prévue aux termes de la Section 2.1. de reviser les éléments de la description détaillée à l'Annexe 1. Les noms des représentants du Bénéficiaire accompagnés des spécimens de leur signature seront communiqués à l'A.I.D qui peut accepter comme dûment autorisé n'importe quel instrument signé par ces représentants dans l'exécution du présent Accord jusqu'à réception de l'avis écrit de révocation de leur autorité.

SECTION 8.3. Annexe des Dispositions Standard

Une "Annexe des Dispositions Standard du Don pour le Projet" (Annexe 2) est attachée comme partie intégrante de cet Accord.

SECTION 8.4. Langue de l'Accord

Le présent Accord est préparé en anglais et en français. En cas d'ambiguité ou de conflit entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

13

IN WITNESS WHEREOF, the Republic of Haiti and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

EN FOI DE QUOI, la République d'Haiti et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont fait le présent accord en leur nom et l'ont fait remettre à la date en l'année susmentionnées.

UNITED STATES OF AMERICA

By: Allan R. Furman

Allan R. Furman

Title: Director USAID/Haiti

REPUBLIQUE D'HAITI

Par:

pour Emmanuel Bros
Secrétaire d'Etat des Finances
et des Affaires Economiques

Par:

Pierre D. Sam
Secrétaire d'Etat du Plan

Par:

Agr. René Destin
Secrétaire d'Etat
de l'Agriculture

Par:

Rodini Conte
Directeur du Bureau de
Crédit Agricole

14

ANNEX I

DETAILED PROJECT DESCRIPTION

The goal to which this Project contributes is to increase the standard of living of the rural inhabitants of Haiti. The Project will contribute to the achievement of this goal by assisting the principal rural development financial institution in Haiti to develop a broad-based and viable financial network.

The purpose of the Project is to strengthen the capability of the Agricultural Credit Bureau (BCA) to provide credit, savings and other related financial services to rural Haitians on a financially viable basis. As such, the Project contributes to the achievement of two important developmental goals: increased food production and strengthened rural institutions. With respect to food production, the expansion of BCA's current operations (both geographic coverage and lending capital) will increase the availability of agricultural production credit to Haiti's small farmers. For the longer term, the emphasis in the Project on the financial viability of the BCA will assure a continued expansion of BCA's services, which will result in even greater increases in food production. With respect to institutional strengthening for rural development, it is recognized that formal financial services critical to accelerating rural savings and investments in Haiti are very weak. The BCA in recent years has exhibited a potential to expand substantially the availability of agricultural production credit for small-scale and an interest in increasing the services it provides in savings and more general rural credit. In order to do this the BCA must strengthen its administrative and management capabilities and devise a long-term strategy to become more financially self-sufficient.

ANNEXE I

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

Le but de ce Projet est de contribuer à améliorer le standard de vie des habitants des aires rurales d'Haiti en aidant la principale institution rurale de développement financier du pays à organiser un vaste réseau financier rural viable.

L'objectif de ce Projet est de renforcer la capacité du Bureau de Crédit Agricole (BCA) à fournir des services de crédit d'épargne et d'autres services financiers aux haitiens des campagnes sur une base financière viable. Comme tel, il contribue à atteindre deux objectifs de développement importants: l'augmentation de la production vivrière et le renforcement des institutions rurales. Concernant la production vivrière, l'expansion des opérations actuelles du BCA (la couverture géographique aussi bien que le capital de prêt) augmenteront la disponibilité du crédit aux petits fermiers pour la production agricole. Dans un avenir plus lointain, l'accent mis par le Projet sur la viabilité financière du BCA garantira une expansion continue des services du BCA, qui aura pour résultat d'augmenter encore davantage la production vivrière. En ce qui a trait au renforcement institutionnel pour le développement rural, il a été reconnu que les services financiers officiels importants pour l'accélération de l'épargne et des investissements ruraux en Haiti sont très faibles. Au cours des dernières années le BCA a fait montre d'un potentiel pour étendre d'une manière substantielle la disponibilité du crédit aux petits fermiers pour la production agricole et d'un intérêt pour augmenter les services qu'il

A. The Project

Through the provision of advisory services, training, commodities, construction and loan capital, the Project will strengthen the BCA in four areas, each representing a component of the Project. First, administration and management will be improved by strengthening BCA's organizational structure, operating systems, and personnel systems and by additions to its physical infrastructure. Second, BCA's banking services will be expanded. This includes an expansion of agricultural production credit and an expansion of other banking services. The expansion of agricultural production credit includes extension of geographical coverage, as well as increasing available capital in locations currently served. Other banking services to be expanded include savings services (i.e. passbook and time deposit accounts) and accounting and money transfer services to other Haitian Government financial institutions. The third component is strengthening of BCA's financial viability and includes adjustments in interest rates and fees to minimize operating deficits, a rationalization of Haitian Government contributions covering developmental banking costs, and improved portfolio management and planning for capital requirements. The fourth component is an assessment of rural financial markets in Haiti and the potential for and character of an expanded BCA role therein. One of the studies carried out under this component will address the feasibility of a merger of the small farmer credit portfolio of the Institute for Agricultural and Industrial Development (IDAI) with the BCA. The studies will

fournit dans l'épargne et le crédit rural en général. Pour y arriver le BCA doit renforcer ses possibilités administratives et gestionnaires et trouver une stratégie à long-terme pour devenir plus autosuffisant financièrement.

A. Le Projet

Par la fourniture des services consultatifs, de formation, de produits, de construction et de capital de prêt, le projet renforcera le BCA sur trois points, chacun représentant un volet du projet. Premièrement l'Administration et la Gestion seront améliorées par le renforcement de la structure organisationnelle du BCA, les systèmes opérationnels et de personnel et par des additions à son infrastructure physique. Deuxièmement les Services Bancaires du BCA seront étendus. Cela comprend une expansion des crédits pour la production agricole et d'autres services bancaires. Le premier comprend l'extension de la couverture géographique aussi bien que l'augmentation de capitaux disponibles dans les lieux desservis actuellement. Les services d'épargne seront aussi étendus (par exemple carnet de banque et comptes de dépôts à terme) aussi bien que les services de comptabilité et de transfert d'argent aux autres institutions financières du Gouvernement haitien. Le troisième volet est le renforcement de la viabilité financière du BCA et comprend les ajustements des taux d'intérêt et des frais pour minimiser les déficits opérationnels, une rationalisation des contributions du Gouvernement haitien couvrant les coûts bancaires de développement, l'amélioration de la gestion du portefeuille et la planification pour les obligations du capital. Le quatrième volet est une évaluation des marchés financiers ruraux en Haiti et le potentiel et le caractère d'un rôle étendu du BCA. Une des études réalisées dans le cadre de ce volet se concentre sur la faisabilité d'une fusion entre le porte-

also examine ways BCA's activities can be better coordinated with the various rural extension services provided by the Department of Agriculture, Natural Resources and Rural Development (DARNDR). The assessment will subsequently address issues of a longer term nature, such as the pace and pattern of the BCA evolution into rural development banking.

1. Project Components

The four Project components and specific outputs expected in each area are described below:

a. Administration and Management

The Project will concentrate on improving the effectiveness and efficiency of BCA credit operations through the provision of advisory services, training, construction and commodities. More specifically, improvements in four areas of BCA administration and management are planned: organizational structure, operating systems, personnel, and infrastructure.

(1) Organizational Structure

A function/task analysis will be conducted to define better the role of each of the three levels of BCA banking operation (central, regional and local). The analysis will also consider the authority and responsibilities of the various divisions and positions within each level. If necessary, a reorganization plan will be drafted and any required changes in the BCA organic law will be made. The result will be a streamlined BCA with little or no

feuille de crédit aux petits fermiers de l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) avec le BCA. Dans ces études on a aussi examiné les moyens de mieux coordonner les activités du BCA avec les divers services d'extension rurale fournis par le Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DARNDR). L'évaluation abordera ensuite les questions à plus long-terme, tels l'allure et le modèle de l'évolution du BCA dans la Banque de Développement Rural.

1. Volets du Projet

Les quatre volets du Projet et les résultats spécifiques attendus dans chaque sphère sont décrits ci-après:

a. Administration et Gestion

Le Projet se concentrera sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de crédit du BCA par la fourniture de services consultatifs, de formation, de construction et de produits. Plus spécifiquement, les améliorations dans les quatre domaines de l'Administration et de la Gestion du BCA seront planifiées: structure organisationnelle, système opérationnel, personnel et infrastructure.

(1) Structure organisationnelle

Une analyse de la fonction/tâche sera faite pour mieux définir le rôle de chacun des trois niveaux des opérations de la Banque (central, régional et local). L'analyse considérera aussi l'autorité et les responsabilités des diverses divisions et des postes au sein de chaque niveau. Si c'est nécessaire on préparera un plan de réorganisation et on fera tout changement requis dans la loi organique du BCA, ce qui résultera en un

17

duplication of function between levels, divisions or staff positions. In addition, a more appropriate structure will allow maximum spreading of overhead costs.

(2) Operating Systems

Improved operating systems will be introduced, building on the progress achieved by the BCA in the last two years. Advisory services and training will be provided to revise and implement improved accounting and audit procedures for loan processing, monitoring and collection, and improved procedures for loan portfolio management. The systems introduced will not only result in greater efficiency at the current level of operations (i.e., increase the loan turnover rate, decrease the bad debt ratio and decrease excess liquidity), but also will allow major expansion in the level of operations.

(3) Personnel

Training at all levels of BCA operations will be provided to upgrade the capability of staff, including both professional and administrative support staff. With respect to the latter, retraining and upgrading of skills of central office staff displaced by the ongoing and future reorganization will be emphasized. To complement the training and translate the improved capability of staff into improved performance and efficiency, new personnel incentives and evaluation procedures will be designed and introduced throughout the organization.

BCA rationalisé avec peu ou pas de cumul de fonction entre les niveaux, les divisions ou les postes. De plus une structure plus appropriée permettra un étalement maximum des frais généraux.

(2) Systèmes opérationnels

On introduira des systèmes opérationnels améliorés, édifiant sur les progrès réalisés par le BCA au cours des deux dernières années et on fournira les services consultatifs et la formation pour revoir et implanter des procédés améliorés de comptabilité et de vérification pour l'accord, le contrôle et le recouvrement des prêts et pour la gestion du portefeuille de prêt. Les systèmes introduits n'auront pas seulement pour résultat une plus grande efficacité an niveau actuel des opérations (par exemple l'augmentation du taux du chiffre d'affaire, la diminution de la proportion des mauvaises créances et de l'excès de liquidité) mais permettra aussi une plus grande expansion au niveau des opérations.

(3) Personnel

On s'occupera de la formation du personnel à tous les niveaux d'opérations du BCA pour enrichir la capacité du personnel y compris le staff de soutien professionnel et administratif. Pour ce dernier on mettra l'accent sur le recyclage et l'enrichissement des compétences du personnel du bureau central déplacé par la réorganisation actuelle et future. Pour compléter la formation et traduire la capacité améliorée, on préparera et on introduira dans l'organisation de nouveaux procédés d'évaluation et des primes d'encouragement pour le personnel.

(4) Infrastructure

Effective operations cannot be achieved without adequate offices and equipment. Efficient operations require that offices and equipment be affordable and consistent with the conditions in rural Haiti. The Project will provide funds for construction and equipment which will improve the basic physical infrastructure of the BCA at all three levels. Recognizing the critical role of BCA's local offices with its clients and the absence of adequate rental properties in these areas, construction of offices will be limited to the local level and then only those offices where the current or anticipated portfolio is large enough to justify the investment. An estimated 18 offices will be constructed under the Project.

b. Expansion of Services

The Project, through the provision advisory services, commodities, limited construction, additional staff and moderate capital, will strengthen the BCA by expanding its services in two ways: first, a moderate expansion of production credit operations and second, an expansion of the banking services provided.

(1) Expansion of Production Credit

The BCA's real annual rate of growth in lending during the period 1974-80 was in excess of 50%. Under the Project, the BCA estimates its annual volume of lending will reach a level of $8.7 million by 1984. This level represents in real terms a more moderate annual growth rate of 30%. The BCA will follow a strategy where only modest real growth in loan levels will be provided to its current Agricultural Credit Societies (SACs) and as much of the

(4) Infrastructure

On ne peut pas réaliser d'opérations efficaces sans des bureaux et un équipement adéquats qui doivent être abordables et compatibles avec les conditions des aires rurales d'Haiti. Le projet fournira des fonds pour la construction et l'équipement qui amélioreront l'infrastructure basique du BCA aux trois niveaux. Reconnaissant le rôle critique des bureaux locaux du BCA et l'absence de propriétés adéquates à louer dans ces aires, la construction sera limitée au niveau local et seulement là où le portefeuille actuel ou prévu est suffisamment grand pour justifier l'investissement. On construira à peu près 18 bureaux dans le cadre du Projet.

b. Expansion des Services

Par l'entremise de la fourniture des services consultatifs, des produits, de la construction limitée, du personnel additionnel et d'un capital modéré, le projet renforcera la BCA en étendant ses services de deux manières: premièrement, par une extension modérée des opérations de production de crédit et deuxièmement une expansion des services bancaires fournis.

(1) Expansion de la Production de Crédit

Le taux de croissance de prêt annuel réel du BCA entre 1974-80 était de plus de 50%. Dans le cadre du Projet, le BCA estime que son volume annuel de prêt atteindra un niveau de $8.7 millions en 1984. Ce niveau représente en termes réels un taux de croissance plus modéré de 30%. Le BCA suivra une stratégie où seulement la modeste croissance réelle dans les niveaux de prêt sera fournie aux Sociétés Agricoles de Crédit (SAC)

increase in lending as possible will be made to new SACs within the current areas of operations, as well as SACs in new geographic locations.

(2) Banking Services Expansion

The BCA has considered expanding its portfolio to include other banking services for rural Haiti. Services considered include voluntary savings, non-agricultural production credit, and money transfer and accounting services to other Haitian Government institutions. Under this Project, grant funds will provide technical assistance and support for a savings mobilization program. The Project will also provide technical assistance to analyze prospects for expansion into non-agricultural production credit.

c. Strengthening of BCA Financial Structure

In recent years the BCA has incurred increasingly greater operating deficits due to its rapid expansion and outmoded operating procedures. The financial position of the BCA will be strengthened by separating and directly addressing operating expense problems and capitalization problems. The Project will work toward minimizing BCA operations costs, and maximizing operating revenues. However, these major improvements are inadequate in themselves to arrest the growth in the operating deficits in the near term. Thus, the interest rates and loan fees charged by BCA on its loans will be increased in order to turn what has been a steadily increasing annual operating deficit to one which is annually decreasing. The interest rate on BCA loans will be increased gradually until it reaches a level of 2% below the prevailing

et autant que possible une augmentation dans les prêts sera accordée aux nouveaux SAC dans les domaines actuels des opérations aussi bien qu'aux SAC dans les nouvelles locations géographiques.

(2) Expansion des Services Bancaires

Le BCA a considéré l'expansion de son portefeuille pour y inclure d'autres services bancaires pour les aires rurales d'Haiti. Les services considérés comprennent les épargnes volontaires, les crédits pour la production non agricole, les transferts d'argent et les services de comptabilité à d'autres institutions du Gouvernement haitien. Dans le cadre de ce projet, les fonds de don seront fournis pour l'assistance technique et le soutien à un programme de mobilisation d'épargne. Le Projet donnera aussi l'assistance technique pour analyser les perspectives d'expansion de crédit pour la production non agricole.

c. Renforcement de la Structure Financière du BCA

Au cours des dernières années le BCA a eu des déficits opérationnels de plus en plus grands à cause de sa rapide expansion et de ses procédés d'exploitation démodés. La position financière du BCA sera renforcée en séparant et en abordant directement les problèmes de dépense opérationnelle et de capitalisation. Le Projet essaiera de minimiser les coûts opérationnels du BCA et de maximiser ses revenus opérationnels. Cependant, ces améliorations majeures sont inadéquates en elles-mêmes pour arrêter la croissance du déficit d'exploitation dans un proche avenir. Donc, les taux d'intérêt et les frais sur les prêts chargés par le BCA seront augmentés de manière à faire changer ce qui était une croissance annuelle régulière de déficit opérationnel en une décroissance annuelle. Les taux d'intérêts sur les prêts seront augmentés

prime commercial rate in effect at any time. Increases of 2% in the interest rate and 3% in loan fees are expected over the life of the Project. Recognizing that the BCA will continue to incur operating deficits in the short run, the Haitian Government will also provide adequate operating subsidies to the BCA sufficient to cover these deficits throughout the Project.

d. Rural Financial Markets Assessment/Studies (Long-Term Planning)

The Project will also strengthen the BCA by providing grant funds to support long-term planning. The primary output will be a broad assessment of rural financial institutions, policy issues and the policy-making process. Specific studies in the assessment will address informal lending, the credit union movement, non-farm rural enterprise credit, and similar topics. The studies will be low cost literature reviews and analyses of secondary data, and will summarize the situation in each topic and highlight issues important for BCA's planning process. The Project will also provide funds to enable BCA staff to attend Carribbean Regional meetings (CATCOM) and other international financial market workshops and conferences which can provide valuable information for BCA's long-term planning.

2. End of Project Status

The following conditions are expected at the end of the Project:

a. The BCA's annual loan volume will increase in real terms by 30% annually during the life of the Project. An estimated 1,770 additional SAC loans

graduellement jusqu'à atteindre un niveau de 2% au-dessous du taux préférentiel commercial en effet à n'importe quel moment. On s'attend à des augmentations de 2% du taux d'intérêt et de 3% des frais sur les prêts tout au cours de la durée du Projet. Reconnaissant que le BCA continuera à avoir des déficits d'exploitation pendant un certain temps, le Gouvernement haitien donnera aussi des subventions adéquates au BCA pour son opération, elles seront suffisantes pour couvrir ces déficits pendant la durée du Projet.

d. Evaluation/Etudes des Marchés Financiers Ruraux (Planification à Long-Terme)

Le Projet renforcera aussi le BCA en donnant des fonds de don pour soutenir la planification à long terme. Le premier résultat sera une vaste évaluation des institutions financières rurales, les questions de politique et le procédé de leur préparation. Des études spécifiques dans l'évaluation se concentreront sur les prêts officieux, le mouvement d'union de crédit, le crédit pour les entreprises rurales n'ayant pas de rapport avec les fermes et les sujets similaires. Les études comprendront des écrits à bon marché et les analyses de données secondaires et elles résumeront la situation de chaque topique et mettra en lumière les points importants pour le procédé de planification du BCA. Le Projet fournira aussi des fonds pour permettre au personnel d'assister aux réunions régionales de la Caraibe (CATCOM) et à d'autres ateliers et conférences qui peuvent donner des informations valables pour la planification à long terme du BCA.

2. Fin du Statut de Projet

On s'attend aux conditions suivantes à la fin du Projet:

a. Le volume de prêt annuel du BCA augmentera de 30% annuellement au cours de la durée du Projet. Environ 1.770 prêts additionnels aux SAC seront traités ce qui

will be processed, which represents a 100% increase in BCA's current portfolio.

b. BCA will reach an estimated 15,000 new clients through the expansion of its rural financial network.

c. The BCA's present loan recovery rate of 90% will be improved through more efficient portfolio management and reach a level of 95%.

d. The BCA's annual operating deficit as a percent of annual loan volume will be reduced from about 13% to about 6 by the end of the Project.

e. The BCA will have established an in-house capability to carry out rural credit policy and planning assessments.

f. Savings services will be provided by the BCA throughout all its offices.

3. Inputs

AID Inputs

(1) Technical Assistance

$630,000

One long-term advisor to BCA, (24 work months-wm), will be financed. Supplementing the long-term advisor will be approximately 30 wm of short-term advisory services related to specific problem areas. The long-term advisor will be a credit systems management specialist who will assist the BCA in reorganizing and in introducing new operating systems. This advisor will also coordinate the short-term advisory assistance provided under the Project. Short-term assistance will be provided in accounting and internal auditing (12 wm), personnel management (3 wm), systems analysis (3 wm), organizational development (3 wm), and savings mobilization (6 wm), as well as other areas (3 wm) to be identified during the course of Project implementation.

représentera une augmentation de 100% du portefeuille actuel du BCA.

b. Le BCA touchera environ 15.000 nouveaux clients par l'expansion de son réseau financier rural.

c. L'actuel taux de recouvrement de 90% du BCA sera amélioré par une gestion plus efficace du portefeuille et atteindra un niveau de 95%.

d. Le déficit d'exploitation annuel du BCA comme un pourcentage du volume annuel de prêt passera de 13% à environ 6 à la fin du Projet.

e. Le BCA établira une capacité interne pour mener à bien la politique de crédit rural et les évaluations de planification.

f. Le BCA fournira les services d'épargne par l'entremise de tous ses bureaux.

3. Intrants

Intrants de l'AID

(1) Assistance Technique

$630.000

On paiera un conseiller à long-terme (24 mois de travail 24m/t) pour aider le BCA, on aura aussi les services d'un conseiller à court-terme (environ 30m/t) pour les domaines problématiques spécifiques. Le premier sera un spécialiste en systèmes de gestion de crédit qui aidera le BCA à réorganiser et à introduire de nouveaux systèmes opérationnels. Il coordonnera aussi l'assistance consultative à court-terme fournit dans le cadre du Projet qui sera en comptabilité et en vérification interne (12m/t) en gestion du personnel (3m/t) en analyse des systèmes (3m/t) en développement organisationnel (3m/t) en mobilisation de l'épargne (6m/t) aussi bien qu'en d'autres domaines (3m/t) qui seront identifiés au cours de l'exécution du Projet.

(2) Training - $232,000

Graduate level (M.S.) training at a U.S. university will be provided for three BCA employees in business management, finance and agricultural credit. A number of BCA personnel will participate in non-academic courses offered by the U.S. Department of Agriculture or other U.S. organizations and institutions. Training areas include small farmer credit policy, agricultural project planning, project analysis, and communication and media strategies. In addition, courses in small farmer credit distribution and administration, savings mobilization and in business skills will be offered in Haiti for over 100 participants from BCA and other organizations. Lastly, English language training will be made available to students to assist in their preparation of longer-term or short-term training.

(2) Formation - $232.000

On donnera à trois employés du BCA la possibilité d'aller dans une université américaine pour suivre des cours de formation au niveau de la maîtrise (M.S.) en administration commerciale, finance et crédit agricole. Certains membres du personnel du BCA participeront à des cours non académiques offerts par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis ou d'autres organisations et institutions américaines. La formation comprendra la politique de crédit aux petits fermiers, la planification de projets agricoles, l'analyse des projets et les stratégies de communication et de mass media. En outre, les cours sur la distribution et l'administration de crédit aux petits fermiers, la mobilisation de l'épargne et la compétence en affaires seront offerts en Haiti à plus de 100 participants du BCA et d'autres organisations. En dernier lieu on mettra à la disposition des étudiarts des cours d'anglais pour les aider à préparer leur formation à long et à court-terme.

(3) Commodities - $450,000

Equipment and vehicles will be provided for the 10 current regional offices plus one additional office to be opened in 1982. Equipment and horses and mules will be provided for the 43 local offices. Radio communications equipment will be purchased to create a communications network between the regional and local offices. In addition to the equipment for BCA's local and regional offices, a limited amount of equipment and vehicles will be provided for the central office. This includes two four wheel drive vehicles and two small sedans.

(3) Produits - $450.000

On fournira des véhicules et l'équipement aux 10 bureaux existants plus à un autre qui sera ouvert en 1982. Quarante trois (43) bureaux locaux recevront l'équipement ainsi que des chevaux et des mules. On achètera l'équipement de radio-communication pour créer un réseau de communication entre les bureaux régionaux et locaux. Outre, l'équipement pour les bureaux locaux et régionaux, une quantité limitée d'équipement et de véhicules sera fournie pour le bureau central et comprendra deux véhicules à roues motrices et deux petites voitures.

(4) Construction - $792,000

The Project will include funding for the construction of 18 BCA local offices. These facilities will be of simple construction and will include the office and a small living quarters for the local agent, totalling about one hundred square meters. The design of the building will permit later expansion.

(5) Savings Mobilization $50,000

Funds will be provided to implement pilot savings mobilization approaches which are identified by the BCA and technical advisors.

(6) Rural Financial Markets Assessment/Studies - $150,000

Financing will be provided to procure short-term advisors, to commission studies and to attend regional and international workshops and conferences, all aimed at the assessment of rural financial market institutions in Haiti and the BCA's longer term role.

The first study to be conducted will explore the feasibility of a merger of the small farmer credit portfolio of IDAI with the BCA. This study will include an in-depth analysis of the loan portfolios of each institution, loan processing and approval procedures and criteria, geographic distribution of small farmer loans, financial management and administrative systems, and the implications of capital and staff transfers to the BCA. If a merger is considered feasible and desirable, a plan will be developed to combine the two portfolios which will be consistent with the design and objectives of this Project.

(4) Construction- $792.000

Le Projet comprendra le financement pour la construction de 18 bureaux pour le BCA. Ces établissements seront des constructions simples de 100 mètres carrés environ qui auront le bureau et un logement pour l'agent local. Le plan sera conçu de manière à permettre à y apporter des agrandissements.

(5) Mobilisation de l'Epargne $50.000

Les fonds seront fournis pour implanter des approches pilotes pour la mobilisation de l'épargne qui sont identifiées par le BCA et les conseillers techniques.

(6) Evaluation/Etudes des Marchés Financiers Ruraux

On fournira la valeur nécessaire pour engager des conseillers à court-terme, autoriser les études et assister aux conférences et aux ateliers régionaux et internationaux, tout cela visant l'évaluation des institutions du marché rural financier en Haiti et le rôle à long-terme du BCA.

La première étude réalisée explorera la faisabilité d'une fusion du portefeuille de crédit de l'IDAI aux petits fermiers et de celui du BCA. Elle comprendra une analyse en profondeur des portefeuilles de prêt de chaque institution, l'acheminement des prêts, les procédés et les critères d'approbation, la distribution géographique des prêts aux petits fermiers, les systèmes de gestion financière et administrative, les implications de capitaux et les transferts, de personnel au BCA. Si on considère une fusion faisable et désirable, on développera un plan qui sera compatible avec le plan et les objectifs de ce Projet pour combiner les deux portefeuilles.

24

(7) Evaluation - $30,000

Grant funds provided will be used to procure outside experts (3 wm) to conduct Project evaluations.

(8) Contingencies - $66,000

A small amount of funds will be provided for unforeseen requirements which arise during the life of the Project and which supplement or complement other Project activities.

GOH Inputs

(1) BCA Operating Deficit $1,666,000

Various estimates of the operating deficit over the period were made under constant assumptions on improvements in operating efficiency, office expansion, portfolio growth and loan turnover rates, and differing assumptions on the interest rate and loan fees charged. The total size of the deficit over life of the Project is estimated to be $1,666,000, based on the following assumptions regarding interest rates and fees:

	1982	1983	1984
Interest rate(%)	10	10	11
Loan Fee (%)	3	4	4
Operating Deficit	$600,000	$576,000	$490,000

The amounts required to finance the operating deficit will be made available from the Haitian Government budget. If increases in interest rates and loan fees charged by the BCA are greater than those projected, the expected subsidy required would be decreased accordingly.

(7) Evaluation - $30.000

Les fonds fournis par le don serviront à faire venir des experts de l'extérieur (3m/t) pour évaluer le Projet.

(8) Imprévus - $66.000

Une petite somme sera fournie pour les imprévus qui peuvent se présenter au cours de la durée du Projet et compléter ses autres activités.

Intrants du Gouvernement Haitien

(1) Déficit d'Exploitation du BCA - $1.666.000

On a réalisé diverses estimations du déficit d'exploitation pour la période en faisant des hypothèses sur les améliorations dans l'efficacité opérationnelle, l'expansion du bureau, la croissance du portefeuille et les taux sur les chiffres d'affaires du prêt et les hypothèses différées sur le taux d'intérêt et les frais chargés sur les prêts. Le montant total du déficit au cours de la durée du Projet est estimé à $1.666.000 basé sur les hypothèses suivantes concernant les taux d'intérêt et les frais:

	1982	1983	1984
Taux d'intérêt(%)	10	10	11
Frais sur les prêts(%)	3	4	4
Déficit d'exploitation	600.000	576.000	490.000

Les sommes requises pour financer le déficit d'exploitation seront portées dans le budget du Gouvernement haitien. Si les augmentations dans le taux d'intérêt et les frais sur les prêts chargés par le BCA sont plus élevés que ceux qui ont été projetés la subvention requise espérée sera décrue en conséquence.

(2) Commodities - $110,000

Funds will be provided to procure trailbikes for the credit agents in the regional and local offices. PL-480 Title I counterpart funds, if available, may be used to procure this equipment.

(3) Capital - $2,000,000

These funds will be made available for capitalizing the BCA's lending operations. PL-480 Title I counterpart funds, if available, may be used for this purpose.

B. Evaluation Plan

Three evaluations will be conducted by independent contractors during the Project. The first evaluation is scheduled for March, 1982, at which time project progress towards implementation targets will be evaluated and recommendations will be made for any Project adjustments deemed necessary. USAID and the BCA will review the procurement of inputs to date, the fiscal year 1980-81 operational year statistics, the fiscal year 1981-82 projections and the feasibility analyses and recommendations concerning the merger of the IDAI small farmer portfolio with the BCA. The second evaluation, planned for the following year, will assess the progress of BCA's management and operations, as well as the impact of increased banking services in the rural communities. With regard to the latter, the impact review will be more qualitative in terms of benefits and beneficiaries than quantitative and will probably employ the case study approach as a methodology. The final evaluation will be the end of Project evaluation and is scheduled for August, 1984.

(2) Produits - $110.000

Les fonds seront disponibles pour l'achat de bicyclettes pour les agents de crédit des bureaux locaux et régionaux. Les fonds de contrepartie, s'ils sont disponibles, seront utilisés pour l'acquisition de cet équipement.

(3) Capital - $2.000.000

On rendra ces fonds disponibles pour capitaliser les opérations de prêt du BCA. Les fonds de contrepartie du PL 480 Titre I, s'ils sont disponibles, peuvent être employés à cet effet.

B. Plan d'Evaluation

Des contracteurs indépendants évalueront le Projet trois fois au cours de sa durée, La première est fixée à Mars 1982, à ce moment-là l'évaluation du Projet portera sur son avancement vers les objectifs d'implantation et on fera des recommendations pour tout ajustement qui semblera nécessaire. L'USAID et le BCA reverront l'acquisition des intrants jusqu'à cette date, les statistiques de l'année opérationnelle l'Exercice Fiscal 1980-81 les projections pour l'Exercice Fiscal 1981-82 les analyses de faisabilité et les recommandations concernant la fusion du portefeuille de petits fermiers de l'IDAI et du BCA. La deuxième évaluation, planifiée pour l'année suivante se concentrera sur les progrès des opérations et de la gestion du BCA aussi bien que sur l'impact de l'augmentation des services bancaires dans les communautés rurales. La revision de l'impact sera plus qualitative en termes de bénéfice et de bénéficiaires que quantitative et emploiera probablement une étude d'approche comme méthodologie. L'évaluation finale est fixée en août 1984.

USAID and the BCA will specify members of the evaluation team early during Project implementation. Once the final plan is determined, the team will determine the skills required of the outside advisory assistance.

L'USAID et le BCA détermineront les membres de l'équipe dès les premiers temps de l'implantation du Projet. Une fois le plan final élaboré, l'équipe fixera les qualifications requises de l'aide consultative externe.

C. Project Financial Plan

Plan Financier du Projet

Project Inputs 1/ Intrants du Projet	Funds Obligated by this Agreement Fonds Obligés par cet Accord		Anticipated Future Years Obligations 2/ Obligations Anticipées pour les Années à Venir		Totals/Totaux	
	AID	GOH	AID	GOH	AID	GOH
Technical Assistance Assistance Technique	100	—	530	—	630	—
Training Formation	30	—	202	—	232	—
Commodities	200	98	250	12	450	110
Construction	120	—	672	—	792	—
Capital	—	584	—	1,416	—	2,000
Savings Mobilization	—	—	50	—	50	—
Studies/Assessment	50	—	100	—	150	—
Operating Deficit	—	600	—	1,066	—	1,666
Evaluation	—	—	30	—	30	—
Contingencies	—	—	66	—	66	—
Total:	500	1,282	1,900	2,494	2,400	3,776

Appropriation 72-1111021.3

Allotment 143-50-521-00-69-11

22

Annex 2

PROJECT GRANT
STANDARD PROVISIONS ANNEX

Definitions: As used in this Annex the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters: To assist Grantee in the implementation of the Project, A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

Article B: General Convenants.

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

Annex 2

ANNEXE DES DISPOSITIONS
STANDARD DE DON POUR PROJET

Definitions: Tel qu'il est utilisé dans la présente Annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Don pour le Projet auquel est jointe ladite Annexe et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord.

Article A: Lettres d'éxécution du Projet. Pour aider le Bénéficiaire à éxécuter le Projet, l'A.I.D. fera paraitre de temps à autre les lettres d'éxécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans l'Accord. Les parties signataires pourront également utiliser des lettres d'éxécution de Projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'éxécution du présent Accord. Les lettres d'éxécution du Projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du Projet telle qu'elle est citée à l'Annexe 1.

Article B: Conventions Générales.

SECTION B.1. Consultation. Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet Accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancement du Projet, sur l'éxécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les Experts-conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au Projet et à d'autres activités reliées au même Projet.

SECTION B.2. Execution of Project. The Grantee will:

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) Provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriated for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purpose of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or Services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use.

SECTION B.4. Taxation

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

SECTION B.2. Exécution du Projet. Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter le Projet ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents, plans, cahiers de charges, contracts, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'A.I.D. conformément au présent Accord; et

(b) Désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et, selon les besoins, pour la continuation des activités de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fasse de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du Projet.

SECTION B.3. Utilisation des Biens et Services

(a) Toute ressource finançée dans le cadre du Don sera consacrée au Projet jusqu'à son achèvement à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit. Ces ressources seront par la suite utilisées pour renforçer davantage les objectifs visés par la réalisation de ce Projet.

(b) A moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, les biens ou services finançés par le Don ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec un des pays non inclus au Code Géographique No. 935 de l'A.I.D. tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services, ou finançés par l'un de ces pays

SECTION B.4. Imposition

(a) Cet Accord et le Don seront exemptés de tous taxes ou droits imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transactions relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B.5. Reports, Records, Inspections, Audit

(a) Furnish A.I.D. such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request;

(b) Maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records will be audited regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by A.I.D.; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project toward completion; and

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils, et tout personnel de ce contractant financé dans le cadre du Don, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par le Don ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire. Ce Bénéficiaire devra, en vertu et conformément aux lettres d'exécution du Projet, et dans les limites qui y seront prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre du Don.

SECTION B.5. Rapports, Dossiers, Inspections, Vérifications comptables

(a) fournir à l'A.I.D., sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au Projet et au présent Accord;

(b) tenir ou veiller à ce que soient tenus, conformément aux méthodes comptables généralement admises et aux usages uniformément appliqués, des livres de comptes et des dossiers adéquats relatifs au Projet et au présent Accord, donnant sans restriction tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre du Don. Ces livres de comptes et ces dossiers seront vérifiés régulièrement, conformément aux normes de vérifications comptables généralement admises. Ils doivent être conservés pendant trois ans après la date du dernier déboursement par l'AID et devront indiquer la nature et l'importance de appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et services recus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que le progrès général réalisé vers l'achèvement du Projet; et

(c) afford authorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement; and

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

SECTION B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

SECTION B.8. Information and Marking The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters.

(c) permettre aux représentants autorisés de l'autre Partie d'inspecter, à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et des services financés par cette même Partie ainsi que les livres comptables, les dossiers et autres documents relatifs au Projet et au Don

SECTION B.6. Soumission de renseignements complets. Le Bénéficiaire confirme:

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'AID ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'AID sur ledit Don, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord; et

(b) qu'il informera l'AID en temps voulu de tous les faits et circonstances subséquents qui peuvent sensiblement affecter ou qu'on a lieu de croire qu'ils affecteraient, le Projet ou la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord.

SECTION B.7. Autres Paiements. Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre du Don, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire

SECTION B.8. Information et marquage des biens. Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée au Don et au Projet en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué. Il identifiera l'emplacement du Projet par une pancarte appropriée et fera marquer les biens financés par l'AID, tel que le décrivent les lettres d'éxécution du Projet.

11

30

Article C. Procurement Provisions

Section C.1. Special Rules

a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed and eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7.(a).

c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Ivplementation Letter.

Section C.2. Eligibility Date.

No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or enteres into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

Section C.3. Plans, Spécifications, and Contracts

In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

Article C: Dispositions concernant l'Acquisition des biens

Section C.1. Directives Spéciales

a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

b) les primes d'assurance maritime souscrites dans le territoire du Bénéficiaire seront considérées " Coûts autorosiés en devise étrangère ", si elles sont autorisés par la Section C.7. (a).

c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre du Don devront être de fabrication américiane, sauf un accord contraire de l'A.I.D. notifié par écrit.

d) Le transport aérien, financé au titre du Don des biens ou de personnes, se fera sur des transporteurs certifiés aux Etats-Unis dans la mesure ou les dits transporteurs peuvent en assurer les services. Les détails de cette disposition seront décrits dans la lettre d'exécution du Projet.

Section C.2. Date d'éligibilité au financement

Aucun bien et service ne pourront être financés dans le cadre du Don lorsqu'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord, sauf si les deux Parties en conviennent autrement par écrit.

Section C.3. Plans Cahiers des Charges et Contrats

En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation:

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished A.I.D. on preparation;

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D. upon preparation relating to any goods or services which though not financed under the Grant are deemed by A.I.D. to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a) (2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States Standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment, or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by AID in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(a) Le Bénéficiaire devra fournir à l'A.I.D. dès leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre du Don, y compris les documents concernant la préqualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumissions proposés. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'A.I.D. dès leur préparation; et

(2) seront aussi soumis à l'A.I.D. dès leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre du Don, sont considérés par l'A.I.D. comme ayant une grande importance pour le Projet. Les aspects du Projet portant sur des questions traitées au paragraphe (a) (2) seront précisés dans les lettres d'exécution du Projet.

(b) les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre du Don devront être approuvés par écrit par l'A.I.D. avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre du Don pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour la construction eu autres services et pour la fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données dans les lettres d'exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrit par l'A.I.D. avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'A.I.D. avant leur mise à exécution; et

(d) Consulting firms used by the Grantee er for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as A.I.D. may specify and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant shall be acceptable to A.I.D.

SECTION C.4. Reasonable Price. No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

SECTION C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish A.I.D. such information with regard thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation Letters.

SECTION C.6. Shipping

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(b) Cost of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not,

(d) Les bureaux d'ingénieurs-conseils utilisés par le Bénéficiaire mais non financés par le Don, l'étendue de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au Projet selon les spécifications de l'A.I.D., les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire pour ce projet non financés dans le cadre du Don, devront être acceptables à l'A.I.D.

SECTION C.4. Prix Raisonables. Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre du Don. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible concurrentielle.

SECTION C.5. Notification des Fournisseurs éventuels. Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et des services devant être financés dans le cadre du Don, le Bénéficiaire devra fournir à l'A.I.D. toutes les informations demandées par l'A.I.D. dans les lettres d'exécution du Projet et aux dates spécifiées.

SECTION C.6. Expédition

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre du Don si ils sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code Géographique No. 935 de l'A.I.D. en vigueur lors de l'expédition; ou (2) à bord d'un navire que l'A.I.D. a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'A.I.D.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans le cadre du Don, si ces biens ou personnes sont transportés; (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui,

at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs", without prior written A.I.D. approval; or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D. and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

SECTION C.7. Insurance

(a) Marine insurance of goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2)

à la date de l'expédition, n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'acquisition: Coûts en devises étrangères", sans l'accord préalable écrit de l'A.I.D.; ou (2) à bord d'un navire que l'A.I.D. a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'A.I.D.

(c) Sauf si l'A.I.D. constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables, (1) au moins cinquante pour cent (50%) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipée pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par l'A.I.D et transportables par voie maritime seront transportés à bord de navire de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis; et (2) au moins cinquante pour cent (50%) du revenu de frêt brut pour toutes les expéditions financées par l'A.I.D. et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord de navires de lignes équipées pour cargaisons sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

SECTION C.7. Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'A.I.D. et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire peut être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de cet Accord à condition que (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible et (2) que les réclamations soient

claims thereunder are payable in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee(or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to A.I.D. financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by A.I.D. hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacement will be of source and origin of countries listed in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

SECTION C.8. U.S. Government-Owned Excess Property. The Grantee agrees that whatever practicable, United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

payables dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'A.I.D. si le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte par statut, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire contre les compagnies d'assurances maritimes autorisées à exercer leur activité dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique, alors tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire seront assurés contre tous risques maritimes. Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer leur activité d'assureurs maritimes dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique

(b) sauf accord contraire de l'AID notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera les biens financés dans le cadre du Don et importés pour les besoins du Projet contre des risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utiltisation du Projet. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conforme aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte subis par les biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire afin de faire remplacer ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code géographique No. 935 de l'AID tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement et, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront autrement assujettis aux dispositions de l'Accord.

SECTION C.8. Matériel de surplus, propriétés du Gouvernement des Etats-Unis. Le Bénéficiaire accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés par le Don. Les fonds du Don peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le Projet.

37

Article D: Termination; Remedies

SECTION D.1. Termination. Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination A.I.D. may, at A.I.D.'s expense, direct that title to goods financed under the Grant be transferred to A.I.D. if the goods are from a source outside Grantee's country, are in a deliverable state and have not been off-loaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D.2. Refunds

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, A.I.D., not-withstanding the availability or excercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not

Article D: Résiliation et mesures correctives

SECTION D.1. Résiliation. Chaque Partie peut résilier l'Accord en envoyant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours. La résiliation du présent Accord mettra fin aux obligations des Parties de fournir des ressources financières ou autres au Projet conformément au présent Accord si ce n'est pour le paiement qu'elles se sont engagées d'effectuer conformément aux engagements non résiliables passés avec des Parties tiers avant la résiliation de l'Accord. En outre, lors de la résiliation, l'A.I.D. peut, à ses frais, demander que le titre de propriété relatif aux biens financés par le Don soit transféré à l'AID si ces biens proviennent d'une source située en dehors du pays du Bénéficiaire, qu'ils soient dans un état livrable et n'aient pas été déchargée dans les ports d'entrée du pays du Bénéficiaire.

SECTION D.2. Remboursements

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné pour des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, l'A.I.D. peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'A.I.D. le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiaire d'une de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre du Don ne sont pas utilisés

used effectively in accordance with this Agreement, A.I.D. may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty days after receipt of a request therefor.

efficacement en application du présent Accord, l'AID peut demander au Bénificiaire de rembourser tout ou partie du montant des décaissements effectués dans le cadre du présent Accord pour ces biens ou services en dollars des Etats-Unis à l'AID dans les soixante (60) jours qui suivent une telle demande.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(c) Les droits au titre de l'alinéa (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement resteront valides, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) (1) Any refund subsection (a) or (b), or (2) any refund to A.I.D. from a contractor, supplier, bank or other third party will respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any will be applied to reduce the amount of the Grant.

(d) Tout remboursement dans le cadre de l'alinéa (a) ou (b) ou tout remboursement dans le cadre du paragraphe (2) versé à l'AID par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés par le Don et que ce remboursement soit en compensation d'un prix non raisonnable ou d'une facture erronnée pour les biens ou services reçus ou pour des biens jugés inadéquats, seront: (A) affectés tout d'abord, et dans les limites justifiées, au coût des biens et services requis pour le projet, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, appliqué pour réduire le montant du Don.

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by A.I.D. to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Project will be returned to A.I.D. in U.S. Dollars by the Grantee.

(e) Tout intrêt ou tous autres gains réalisés sur les fonds du Don décaissés par l'AID au Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord avant l'utilisation autorisée de ces fonds pour le Projet seront retournés à l'AID en dollars des Etats-Unis par le Bénéficiaire.

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D.3. Non renonciation aux mesures correctives. Tout retard dand l'exercice d'un droit ou d'une mesure corrective revenant à l'une des parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Accord ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit ou à une telle mesure corrective.

SECTION D.4. Assignment. The Grantee agrees, upon request to execute an assignment to A.I.D. of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance of breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with A.I.D. financed in whole or in part out of funds granted by A.I.D. under this Agreement.

SECTION D.4. Affectation. Le Bénéficiaire accepte, si on le lui demande, d'exécuter une affectation à l'AID de toute cause d'action qui peut échoir au Bénéficiaire pour ce qui est de l'accomplissement contractuel ou d'une rupture d'accomplissement par une Partie à un contrat direct en dollars des Etats-Unis avec l'AID financé en totalité ou en partie sur des fonds accordés par l'AID au titre du présent Accord.